

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 15 février 2019**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 51

Délibération n° 2019-13**Objet de la délibération : Délibération relative au débat d'orientation budgétaire - Budget 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze février, à neuf heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 février 2019.

Présents : BREMOND Didier, MORIN Jean-Pierre, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LOPEZ Pierrette, SAULNIER Bernard, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, FREYNET Jacques, D'ANDREA Jeanine, DROUHOT Philippe, GAUTIER Pierre, GROS Michel, BÈUF Mireille, LOUDES Serge, PALUSSIÈRE Christophe, RASTELLO Gilles, VALLOT Philippe, ARTUPHEL Ollivier, BOULANGER Véronique, BOUYGUES Christian, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, GARELLO Vessélina, GIUSTI Annie, HUMBERT Roger, LAMIA Anne-Marie, LANFRANCHI Christine, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, NEDJAR Laurent, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal, WUST Jocelyne

Absents excusés :

- **dont suppléés :** PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, RIOLI Christian par CHAFFAUT Dina, VAILLOT Bernard par PREVE Eliane
- **dont représentés :** LAVIGOGNE Denis donne procuration à MORIN Jean-Pierre, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, PONS Josette donne procuration à BREMOND Didier, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, FULACHIER Aurélie donne procuration à NEDJAR Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LANFRANCHI Christine, TURINELLI Jacqueline donne procuration à SAULNIER Bernard

Absent : LATZ Michaël**Secrétaire de Séance :** Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 et L5211-36 ;

CONSIDERANT que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget ;

CONSIDERANT que ce débat permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations générales budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés, de l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune, et d'être informée sur la prospective financière de la Collectivité ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 31 janvier 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

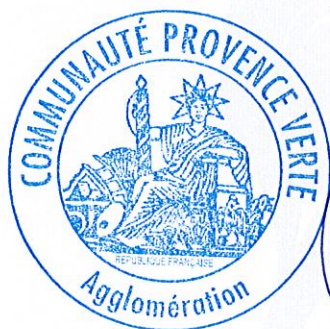
Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **de prendre acte que le débat d'orientation 2019 a eu lieu conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Conseil de Communauté prend acte.

Fait et délibéré à Brignoles, le 15 février 2019

Le Président,



Didier BREMOND